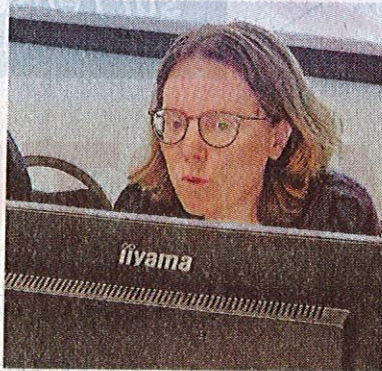


VAL-DE-GÂTINE

Des zones d'énergie renouvelable à définir

La séance du conseil communautaire, réuni mardi 20 juin à Champdeniers, a débuté par l'intervention d'Estelle Monteil, directrice du service urbanisme à la Communauté de communes de Val-de-Gâtine (CCVG), venue présenter la loi relative à l'accélération de la production d'énergie naturelle renouvelable (ENR) aux élus. Les communes vont devoir se positionner d'ici la fin de l'année afin de définir des zones par filière énergétique (éolien, photovoltaïque...) avec prise en compte des enjeux locaux en termes de ressources pour produire de l'énergie, de protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine. « L'objectif de l'État étant d'accélérer le déploiement des ENR et renforcer l'adhésion aux projets après concertation des habitants, explique l'intervenante. Ces zones peuvent être des surfaces en friche, des décharges, des délaissés d'autoroute, en zone urbaine, en ZAE, etc. Ces zones doivent refléter une volonté politique locale. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autori-



Estelle Monteil, directrice du service urbanisme de la CCVG.

PHOTO : CO

sés en dehors de celles-ci. » Sictom. Présenté par Corine Micou, le rapport annuel d'activité 2022 du Sictom met l'accent sur le prix et la qualité du service qui regroupe vingt communes, 14 678 habitants, 6 898 foyers, trois déchetteries, un pôle administratif et un pôle technique. « En baisse depuis 2017, la fréquentation en déchetteries est stable depuis 4 ans, avec 33 112 passages en 2022. Au niveau des tonnages col-

lectés on constate une baisse de 670 tonnes, soit 45 kg par habitant de déchets évités. Au niveau du bac jaune, on retrouve des erreurs classiques, des ordures ménagères voire des textiles. Ce refus de tri est des effets secondaires liés à la redevance incitative. Conformément à la réglementation en vigueur relative aux biodéchets applicable au 1^{er} janvier 2024, des composteurs sont mis à la disposition des habitants possédant un jardin. Pour les autres une réflexion est menée pour mettre en place des points de compost collectifs. »

Convention. Accord est donné pour la signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime établie dans le cadre du projet de territoire et l'Opération de revitalisation du territoire

Bornes électriques. Le président Jean-Pierre Rimbeau informe que toutes les bornes de recharge électrique seront réparées d'ici la fin de l'année.